

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION : 16 septembre 2016

N°2016-06-09bis

Conseillers en exercice : 66
Conseillers titulaires et suppléants présents : 60
Conseillers votants : 51
Dont pouvoirs : 1

Pour : 50
Contre : 0
Abstention : 1

L'an 2016 et le 22 septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Champagne-Vigny, sous la présidence de M. Jacques CHABOT, Président.
Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Gérard SAUMON remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - BAINES : M. DELETOILE Gérard, M. BAUDET Pierre - BARBEZIEUX : M. MEURAILLON André, Mme DELPECH de MONTGOLFIER Anne, M. DELATTE Benoît, Mme LELIEVE Dominique, M. GUERN Joël, Mme HUGUET Séverine - BARRET : M. CHATELLIER Dominique, M. PROVOST Jean-Jacques - BECHERESSE : M. MAURICE Jacky - BERNEUIL : M. ARSICAUD Jean-Marie - BLANZAC-PORCHERESSE : M. SALLEE Jean-Philippe, Mme GRENOT Marie-Pierre - BOISBRETEAU : M. BERNATET Rolland - BORS DE BAINES : M. JOLLY Patrick - BRIE SOUS BARBEZIEUX : M. CHAPUZET Jean-Paul - BROSSAC : M. MAUDET Didier, Mme SOULARD Annick - CHALLIGNAC : M. TUTARD Christophe - CHAMPAGNE-VIGNY : M. SAUMON Gérard - CHANTILLAC : M. MARRAUD Jean-Luc - CHILLAC : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - CONDEON : Mme FOUASSIER Véronique, M. BOUTIN Christian - CRESSAC ST GENIS : M. MAUGET Bernard - ETRIAAC : M. MASSE Bernard - GUIMPS : M. RAVAIL Pierre - LADIVILLE : M. CHABOT Jacques - LE TATRE : M. DESSE Bernard - MONTMERAC : M. MOUCHEBOEUF Michel - ORIOLLES : Mme LAGARDE Isabelle - PASSIRAC : M. de CASTELBAJAC Dominique - PERIGNAC : M. MONTENON Thierry, Mme EDELY Françoise - REIGNAC : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc - SAINT AULAIS : M. HUNEAU Patrick - SAINT FELIX : Mme AUBRIT Marie-Claire - SAINT LEGER : Mme ROCHAIS Anne-Marie - SAINT-PALAIS DU NE : M. DUBROCA Allain - SAINTE-SOULINE : M. FAURE Jean-Marie - SALLES DE BARBEZIEUX : M. NAU Jean-Louis - TOUVERAC : M. HUGUES Jacky, Mme DUMONTET Jocelyne - VAL DES VIGNES : M. MONNET Lionel, M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre, M. PRISSET Christian.

Pouvoirs :

M. VERGNION Philippe (Val des Vignes) a donné pouvoir à M. DECELLE Guy (Val des Vignes) ;

Etaient présents sans droit de vote :

Mme IMBERT Pascale, M. DEXET Yves, M. GALLAIS Denis, M. GUILLON Jean-Jacques, M. PETIT Bernard, M. HILAIRET Joël, Mme MARTINEAU Françoise, Mme BAUDINAUD Virginie, M. LE PAPE Pascal, M. CHABOT Jean-Michel.

Etaient excusés :

Mme SWISTEK Florence, Mme GENDRINEAU Laurence, Mme PARIS Marie-Nicole, M. BERGEON Frédéric, M. HERAULT Gabriel, M. GAILLARD Eric, Mme MONNEREAU Françoise, Mme POIRIER Sylvie.

N°9bis - Objet : Modification de la tarification de la saison culturelle

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente en charge des affaires culturelles, du patrimoine, du tourisme et de la communication

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée que les membres de la commission affaires culturelles réunie le 20 juillet dernier ont validé le principe de faire évoluer la politique tarifaire afin de permettre à un public plus large d'accéder aux spectacles de la saison culturelle.

Madame la Vice-Présidente propose ainsi de modifier les offres d'abonnement de la saison culturelle avec la mise en place de trois offres rapidement compréhensibles, claires et accessibles, qui restent individuelles et nominatives :

- trois spectacles aux choix pour un montant de 30 € ;
 - cinq spectacles au choix pour un montant de 50 € ;
 - un pass illimité 80 €.
- Le pass ne vaut pas entrée dans la salle : il est nécessaire de réserver pour les spectacles de son choix, dans la limite des places disponibles.

Pour mémoire, les trois offres d'abonnement étaient à ce jour les suivantes : 42 € dont 2 spectacles à tarif normal ou réduit et 1 spectacle à tarif spécial, 4 spectacles à 52 € tous spectacles confondus et 5 spectacles à 60 €.

Madame la Vice-Présidente propose également d'apporter deux modifications aux tarifs à l'unité de la saison culturelle :

- l'ajout des agents de la CdC et de ses communes sur la liste des bénéficiaires du tarif préférentiel ;
- l'instauration d'une nouvelle tarification à l'attention des scolaires dans le cadre de l'inscription des classes dans un Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC). Une offre culturelle « packagée » pourra effectivement être construite en fonction du projet de l'établissement : par exemple, un spectacle + une rencontre avec des artistes + une visite du Château + une sortie de résidence, etc.

La nouvelle tarification à l'unité serait ainsi la suivante :

- 20 € tarif spécial pour spectacle tête d'affiche ;
- 15 € tarif normal (pour un coût global moyen du spectacle de 5 500 €, hors frais de structure) ;
- 5 € tarif réduit : étudiants, scolaires, demandeurs d'emploi, apprentis, moins de 18 ans sur présentation de documents officiels à jour au moment de l'achat du ticket ;
- > - 5 € tarif unique : certaines catégories de spectacles particulières ;
- 10 € tarif « packagée » : scolaires, dans le cadre des PEAC
- Gratuité : accompagnateurs des séances scolaires, professionnels du spectacle vivant et invitations spéciales et exceptionnelles ;
- 13 € tarif préférentiel : comités d'entreprises partenaires, agents de la CdC4B et des communes adhérentes - hors spectacles à tarifs spéciaux.

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- valide la modification tarifaire telle que présentée ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

AR PREFECTURE

016-241600501-20160922-DEL_2016_06_09B-DE
Reçu le 30/09/2016

Retire et remplace la délibération n°201-06-09

La recette sera imputée à l'article 7062 du budget culture sport et loisirs.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le :**30 SEP. 2016**...
Publié ou notifié le :**30 SEP. 2016**.....
Touvérac, le**30 SEP. 2016**.....

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 29 septembre 2016
le Président,
Jacques CHABOT.



[Handwritten signature in blue ink]

